Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon

ARRETE ARS LR/2015-771 – DIVERS | ARS LR/ 20150118-0001

Arrêté portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS) MEDILAB 66, sise 72 rue nationale – 66200 ELNE.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou règlementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiée relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2001-492 du 06 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives, notamment ses articles 1° et 2° ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Madame Martine AOUSTIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Languedoc-Roussillon ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu le courrier du COFRAC en date du 5 juillet 2013 informant le laboratoire de biologie médicale MEDILAB 66 qu'il satisfait aux exigences de l'arrêté du 17 octobre 2012 définissant les conditions justificatives de l'entrée effective d'un laboratoire de biologie médicale dans une démarche d'accréditation (Option A1) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° - en date du 28 avril 2015, portant modification de l'agrément de la Société d'Exercice Libéral de biologistes médicaux dénommée SELAS "MEDILAB 66" inscrite sous le n° 66 SEL 20 dont le siège social est 72 rue nationale, 66200 ELNE ;

Vu l'arrêté ARS LR/2014-2152 en date du 12 novembre 2014 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS «MEDILAB 66» sise 72 rue Nationale 66200 ELNE ;

Vu le courrier du 10 mars 2015 du Cabinet MBA et Associés, société d'avocats représentant la SELAS "MEDILAB 66", informant l'ARS Languedoc Roussillon de modifications intervenues au sein de cette société, et notamment de l'augmentation du capital social en numéraire, de l'agrément d'un nouvel actionnaire en la Société de Participation Financière de Profession Libérale BIO66 Holding, de la répartition du nouveau capital et des droits de vote de la SELAS MEDILAB 66 résultant de l'agrément de cessions d'actions entre les actionnaires ;

Vu les courriels de demande de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction du dossier, transmis à la SELARL d'avocats MBA § Associés par l'ARS LR les 07 avril et 13 avril 2015 ;

Vu les pièces complémentaires réceptionnées par l'ARS Languedoc Roussillon les 08 avril et 16 avril 2015 à savoir :

- les procès verbaux de l'assemblée générale de la SELAS MEDILAB 66 du 25 février 2015, de son conseil d'administration du 27 février 2015 et du 15 avril 2015,
- les statuts de MEDILAB 66 mis à jour au 27 février 2015,
- la nouvelle répartition du capital et des droits de vote à compter du 27/02/15 et du 01/04/2015.

Considérant les résolutions adoptées et portées au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2015 de la société MEDILAB 66 relatives notamment à l'agrément de cessions d'actions entre actionnaires et particulièrement les 103 actions détenues par Madame Anne-Marie ROUX Biologiste co-responsable, au 31 mars 2015, au profit de la SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE associé externe,

Considérant les résolutions adoptées et portées au procès-verbal du conseil d'administration de la SELAS MEDILAB 66 du 27 février autorisant, suite aux résolutions prises par l'assemblée générale du 25 février 2015, la modification des statuts de la SELAS MEDILAB 66 ;

Considérant le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 avril ,2015 de la SELAS MEDILAB 66 actant du départ à la retraite au 31 mars 2015 de Madame ROUX, biologiste co-responsable et constatant la cession de ses 103 actions au profit de SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE associé externe,

ARRETE

Article 1er : A compter de la signature du présent arrêté, le laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS MEDILAB 66 sis 72, Rue nationale 66200 ELNE, autorisé sous le n° FINESS d'entité juridique 660006875 et dirigé par les biologistes co-responsables, associés professionnels exploitants suivants :

- Monsieur Yves BARNIOL, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Christian LLENSE, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Emmanuel LOPEZ, biologiste médical, pharmacien,
- Madame ITIER Joëlle, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Eric GRENAUD, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Michelle HOOCK, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Mauricette DANIEL, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Jean-François PLANAS, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Olivier LANG, biologiste médical, médecin,
- Monsieur Pierre DUPRE, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Christine DUMONT, biologiste médical, médecin,
- Monsieur Jean-François JUAN, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Isabelle DAUBIN, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Chantal COLLIGNON, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Christine DEBEZE, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Valérie ESTRADE, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Géraud MATHIEU, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Guilhem MAYORAL, biologiste médical, médecin,
- Madame Marie-France ARAN, biologiste médical, médecin,

(Madame Anne-Marie ROUX, biologiste médical, médecin, ayant fait valoir ses droits à la retraite au **31/03/2015)** ,

Est autorisé à fonctionner sur les sites suivants :

- 45 rue des Thermes 66110 AMELIE LES BAINS, ouvert au public, n° FINESS 660006925;
- 16 rue des eucalyptus 66270 LE SOLER, ouvert au public, n° FINESS 660006933 ;
- 4 rue des hérons 66700 ARGELES SUR MER, ouvert au public, n° FINESS 660006784 ;
-.18 avenue de Lattre de Tassigny 66160 LE BOULOU, ouvert au public, n° FINESS 660006941;
- 4 rue Dagobert 66330 CABESTANY, ouvert au public, n° FINESS 660006966 ;
-.14 avenue Méditerranée 66140 CANET EN ROUSSILLON, ouvert au public, n° FINESS 660006776 ;
- 29 avenue du Général de Gaulle 66400 CERET, ouvert au public, n°FINESS 660006917 ;
- 72 rue Nationale 66200 ELNE, ouvert au public, n° FINESS 660006743 ;
- 11 rue du Maréchal Foch 66000 PERPIGNAN, ouvert au public, n°FINESS 660006883 ;
- 60 rue Louis Mouillard, Espace Médical Torremila 66000 PERPIGNAN, ouvert au public, n° FINESS 660006891 ;
- 5 rue Jules Ferry - 66600 PORT-VENDRES, ouvert au public, n° FINESS 660006768 ;
-La Prade avenue Léonard de Vinci 66750 SAINT-CYPRIEN, ouvert au public, n° FINESS 660006792 ;
- 3 rue du Docteur Marquès 66250 SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE, ouvert au public, n° FINESS 660006750 ;
- allée de Barcelone 66350 TOULOUGES, ouvert au public, n° FINESS 660006958 ;
- 3 rue Général de Gaulle 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO, ouvert au public, n° FINESS 660006974 ;
- 46 avenue de Port la Nouvelle 11130 SIGEAN, ouvert au public, n° FINESS 110007168 ;
-13 place de la République 66600 RIVESALTES, ouvert au public, n° FINESS 660009283 ;
-19 rue du Docteur Marquès 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE, non ouvert au public, n° FINESS 660009754 ;

Article 2 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devra être déclarée à l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification aux intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux biologistes co-responsables, représentants légaux du laboratoire de biologie médicale et une copie est adressée au :

- Préfet du département des Pyrénées-Orientales,
- Directeur Général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
- Président du Conseil départemental de l'Ordre national des médecins des Pyrénées Orientales,
- Président du Conseil central de la section G de l'Ordre national des pharmaciens,
- Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Pyrénées-Orientales,
- Directeur de la Mutualité Sociale Agricole des Pyrénées-Orientales,
- Directeur du Régime Social des Indépendants du Languedoc-Roussillon,
- Directeur Général du comité français d'accréditation,

Article 5 : Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Languedoc-Roussillon.

Fait à MONTPELLIER, le 28 avril 2015

Docteur Martine AOUSTIN

Directeur Général